



**FORMATION
OBLIGATOIRE**

PROGRAMME

LE PERMIS DE FORMER (à distance)

ACCOMPAGNER UN APPRENTI, UN ALTERNANT TOUT AU LONG DE SA FORMATION

PUBLIC : Cette formation s'adresse à toute personne identifiée comme tuteur et maître d'apprentissage dans le secteur CHR.

PRÉ REQUIS : Connexion internet et PC ou tablette avec Webcam.

PLAN D'INTEGRATION DANS L'ENTREPRISE

La réussite d'un jeune en formation dépend pour beaucoup de la qualité de l'accueil et de l'accompagnement dont il bénéficie en entreprise ; ce qui souligne le caractère fondamental de l'action des tuteurs et des maîtres d'apprentissage dans la formation des alternants.

Savoir accueillir, montrer aux jeunes, échanger avec les centres de formation, sont des compétences majeures que les tuteurs et maîtres d'apprentissage doivent développer et mettre en œuvre constamment pour chaque alternant.

La formation permet de comprendre le fonctionnement et les enjeux de la formation qualifiante, les missions et rôles des différents acteurs en présence, ainsi que toutes les notions nécessaires à une intégration réussie : communication, responsabilité, passion à transmettre, management et évaluation des performances.

FORMATION VISIO CONFERENCE - 2 JOURS

INTER ET INTRA ENTREPRISES - 14 HEURES – 6 À 8 PARTICIPANTS

■ INFORMATION SUR LES PARCOURS DE FORMATION PROFESSIONNELLE PAR ALTERNANCE DANS LE SECTEUR CHR

PARTICIPER À L'INFORMATION, L'ORIENTATION ET L'ARTICULATION DU PARCOURS DE FORMATION PROFESSIONNELLE DE L'ALTERNANT ;
PERMETTRE À L'ALTERNANT DE TIRER PROFIT AU MAXIMUM DE L'ALTERNANCE ;

■ INTÉGRATION DE L'ALTERNANT À SON NOUVEL ENVIRONNEMENT PROFESSIONNEL

CRÉER LES CONDITIONS D'UNE INTÉGRATION PROFESSIONNELLE RÉUSSIE DANS L'ENTREPRISE, LE MÉTIER ET PLUS LARGEMENT LE SECTEUR CHR ;

■ ACCUEIL ET ACCOMPAGNEMENT, ORGANISATION DU PARCOURS DE FORMATION

ACCOMPAGNER L'ALTERNANT DANS LA DÉCOUVERTE DU MÉTIER ET DANS LA CONSTRUCTION DE SON PROJET PROFESSIONNEL

■ TRANSMISSION ET ÉVALUATION DES COMPÉTENCES PROFESSIONNELLES EN SITUATION DE TRAVAIL

ORGANISER ET RÉALISER LE PARCOURS DE FORMATION PROFESSIONNELLE DE L'ALTERNANT EN SITUATION DE TRAVAIL ;
CONTRIBUER À L'ÉVALUATION DES ACQUIS PROFESSIONNELS DE L'ALTERNANT TOUT AU LONG DU PARCOURS DE FORMATION

■ INITIATION AU DROIT SOCIAL : LES CONTRATS DE FORMATION EN ALTERNANCE DANS LE SECTEUR CHR

APPLIQUER LES RÈGLES LÉGALES ET CONVENTIONNELLES RÉGISSANT LES CONTRATS DE FORMATION EN ALTERNANCE.

VALIDATION DE LA FORMATION : Test d'évaluation. Remise d'une attestation de formation permis de former et d'un guide d'application.

INTERVENANTS
Formateurs
spécialisés en CHR

METHODE
Cours théoriques,
outils pédagogiques,
évaluation.